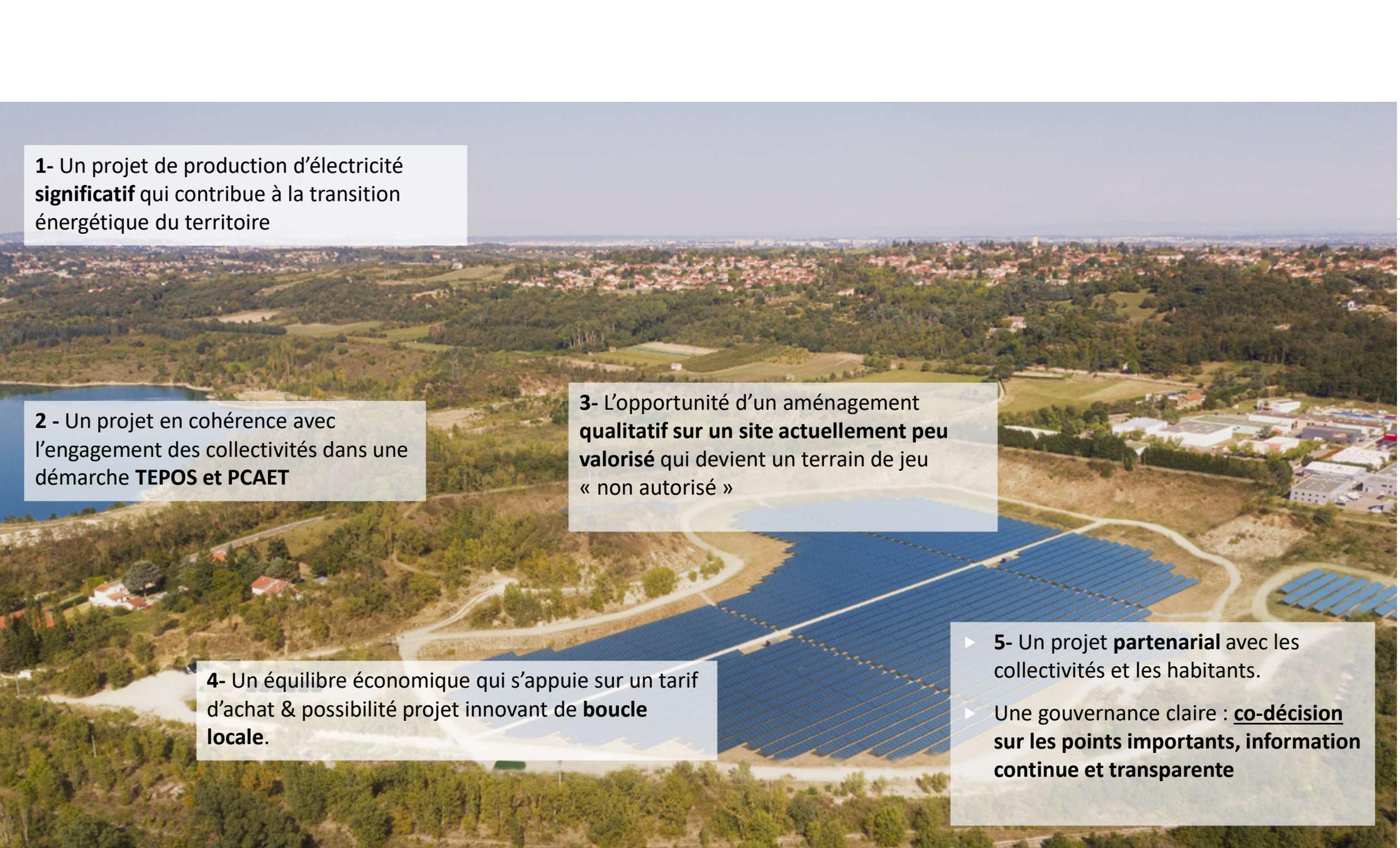




# Projet de centrale à Millery (69)

Présentation SIDE SOL 7 février 2022



1- Un projet de production d'électricité **significatif** qui contribue à la transition énergétique du territoire

2 - Un projet en cohérence avec l'engagement des collectivités dans une démarche **TEPOS et PCAET**

3- L'opportunité d'un aménagement **qualitatif sur un site actuellement peu valorisé** qui devient un terrain de jeu « non autorisé »

4- Un équilibre économique qui s'appuie sur un tarif d'achat & possibilité projet innovant de **boucle locale**.

- ▶ 5- Un projet **partenarial** avec les collectivités et les habitants.
- ▶ Une gouvernance claire : **co-décision sur les points importants, information continue et transparente**

## Ordre du jour

1. Les acteurs du projet
2. Présentation Corfu Solaire filiale du Groupe Terre et Lac
3. Partenariat Public/ Privé et retombées économiques locales
4. Choix du scenario: Boucle locale
5. Dépôt Permis Construire
6. Dépôt PC – Volet paysager
7. Dépôt PC – Volet Biodiversité
8. Dépôt PC – Perspective mobilité Vallée du Garon
9. Dépôt PC – Communication
10. Planning prévisionnel

# 1. LES ACTEURS DU PROJET

☐ Appel A Projet AAP Octobre 2019

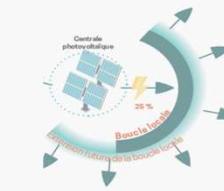
*Habitants*



*Propriétaires privés*




**Services instructeurs (DDT – DREAL etc.)**



**Habitants – TPE –  
PME – Collectivités**

## 2 . PRESENTATION Corfu Solaire filiale du Groupe Terre et Lac



Au sein du groupe Terre et Lac, la société Corfu Solaire travaille en collaboration étroite avec les collectivités, en favorisant les gouvernances partagées et les financements participatifs au sein de sociétés de projets publiques / privées.

### HISTORIQUE ET VALEURS

- TERRE ET LAC:un **groupe lyonnais fondé en 2009** spécialisé dans le solaire photovoltaïque
- Un **producteur et exploitant régional indépendant**
- Un acteur engagé dans les syndicats nationaux (ENERPLAN) et régionaux (AURA Digital Solaire)
- Une **conviction** : redonner aux territoires toute leur place dans la production décentralisée d'énergie
- Une **volonté** : établir des relations nouvelles entre une entreprise industrielle, des collectivités locales, des partenaires publics et citoyens.
- Un **modèle éprouvé** : sociétés partenariales de Lyon Rhône Solaire, Millery (Rhône), Faverges-Seythenex (Haute-Savoie), Cavalerie (Aveyron)...

## 2. PRESENTATION Corfu Solaire filiale du Groupe Terre et Lac

### ☐ Quelques références régionales

CORFU SOLAIRE une filiale du Groupe TERRE ET LAC

TERRE ET LAC Groupe régional indépendant créé en 2009.

Spécialisé dans les projets d'énergies photovoltaïques dans toutes leurs phases (prospection, développement, financement, construction et exploitation).

- Des projets inscrits sur leur territoire, construits avec les collectivités pour un réel partage de la valeur
- Une connaissance du développement des ENR en territoire et des acteurs
- Un accompagnement de terrain : conception, construction et exploitation
- Un taux d'obtention des tarifs CRE de 100 %



#### 2017 - SPV LYON RHONE SOLAIRE

- CORFU SOLAIRE - Métropole du Grand Lyon – OSER ENR fonds public régional
- Solarisation des toitures et parkings industriels de la Vallée de la chimie : **5 sites industriels, 6 centrales en ombrières et en toitures => près de 6 Mwc de puissance**



2021 CORFU SOLAIRE ILauréat d'AMI de la CCSB  
Communauté de communes Saône Beaujolais

Objectif : mise en œuvre d'une société de projets partenariale pour développer **jusqu'à 50 Mwc au sol, en ombrières et en flottant.**



Centrale solaire en exploitation de **2,5 Mwc ancienne décharge**, à Faverges-Seythenex (Haute-Savoie)



CORFU SOLAIRE développe une centrale photovoltaïque de **10 Mwc sur une ancienne carrière**, dans la commune de Millery (Rhône).

## 3. PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

### Estimation des retombées économiques locales

#### 3 types de retombées économiques locales

- CFE/ IFER
- Loyer annuel
- Investissement financier participatif: versement dividendes aux Collectivités



### 3. PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE ET RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES

#### Investissement financier participatif

CORFU SOLAIRE seul actionnaire durant toute la phase de développement. **Corfu Solaire a fait le choix de porter seul le développement du projet et de supporter le risque afférent.**

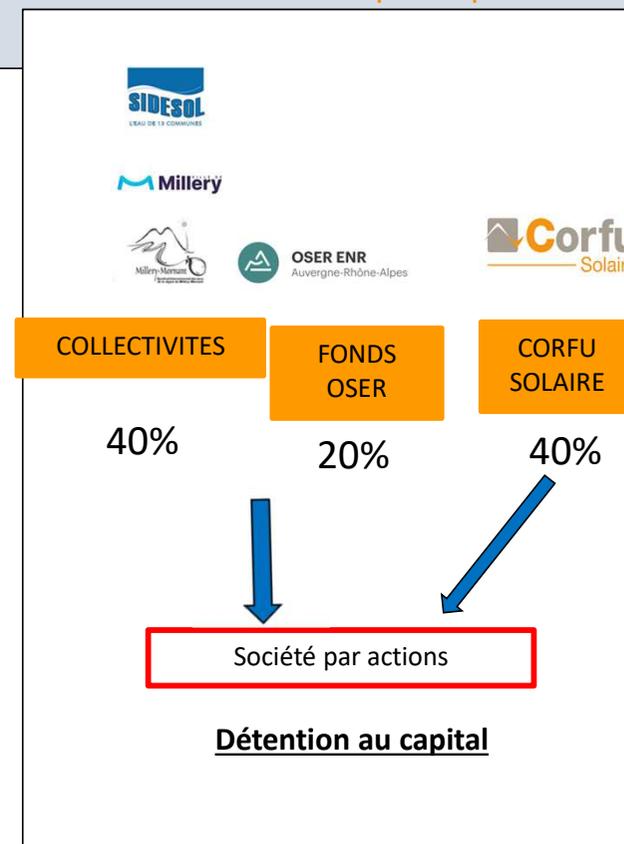
#### Retombées économiques locales

- CFE/ IFER
- Loyer annuel
- Investissement financier participatif:

#### Projet « sécurisé » (PC, Tarif, Raccordement) => montée au capital des partenaires publics

Répartition proposée à l'AAP :

- **Partenaire privé:** Corfu Solaire du Groupe Terre et Lac
- **Partenaires publics:** SDIDESOL - SIDE MIMO- Millery
- **Fonds OSER:** Tiers de confiance, statut de Fonds d'investissement public dédié au financement des énergies renouvelables au côté des collectivités régionales.



### 3. PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE ET RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES

#### Investissement financier participatif

- Les Collectivités seront associées **au capital de la SPV**



#### Estimation des retombées économiques locales

- CFE/ IFER
- Loyer annuel
- Investissement financier participatif:**  
**versement dividendes aux**  
**Collectivités**

#### Codirection de la société d'exploitation:

- Les Collectivités tant qu'actionnaire de la future centrale la Commune:
  - ✓ Se porteront **garante des engagements et mesures compensatoires**
  - ✓ Participeront pleinement à la **gouvernance du projet**
  - ✓ Feront bénéficier au **territoire de ses retombées écologiques et économiques.**

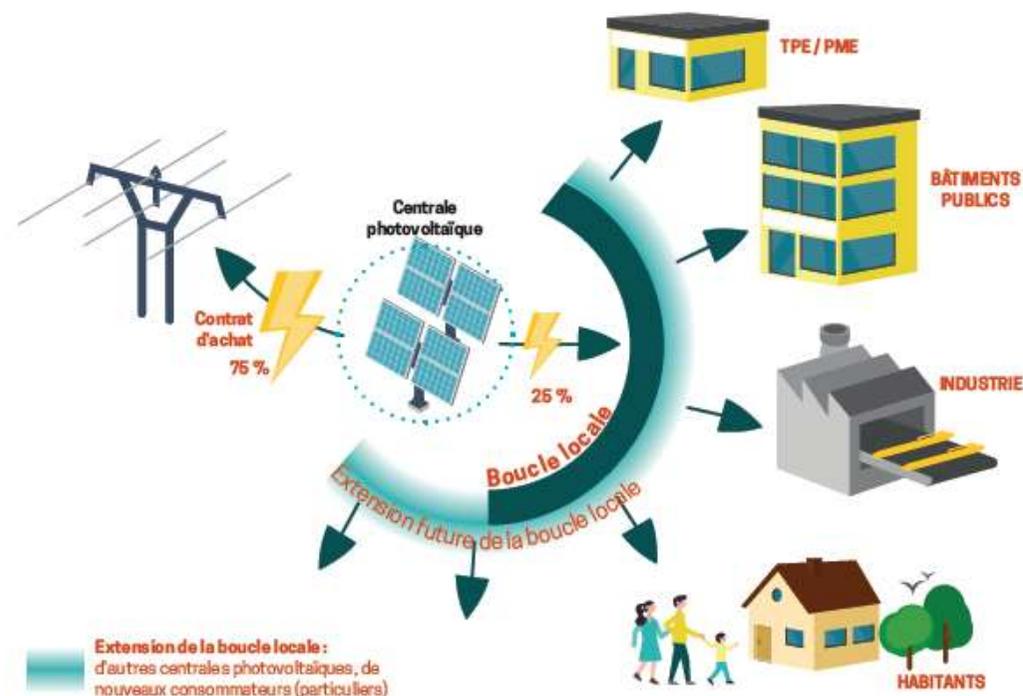
## 4. CHOIX DU SCENARIO

### □ Boucle locale

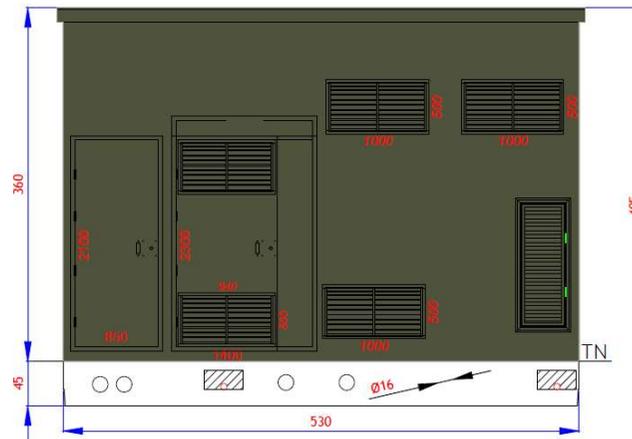
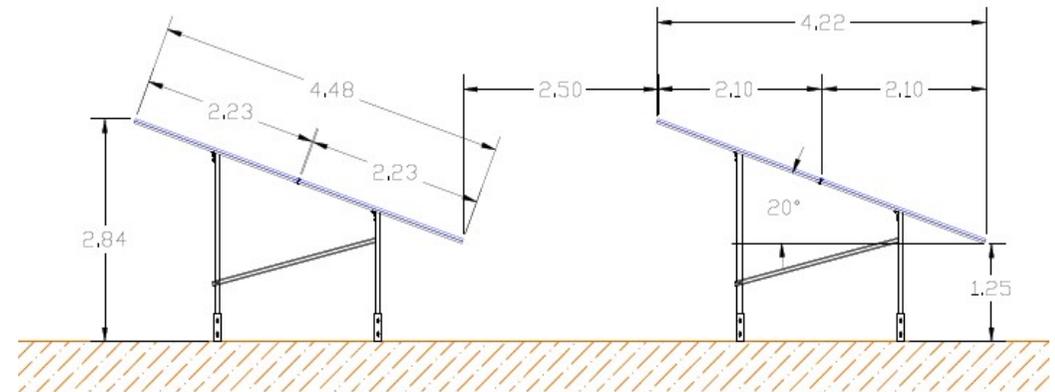
Réflexion sur la mise en place d'une Boucle Locale pour tisser un lien entre les consommateurs et la production d'énergie locale et renouvelable

Corfu Solaire propose à ces partenaires de développer un projet d'innovation permettant de valoriser localement l'électricité produite sur le territoire. Les objectifs du projet de « Boucle Locale » sont:

- Assurer une fourniture renouvelable et issue du territoire;
- Assurer une traçabilité de la consommation;
- Permettre aux consommateurs de maîtriser leur énergie à un coût compétitif;
- Développer économiquement un territoire à **énergie positive** grâce à l'émergence de nouveaux projets.

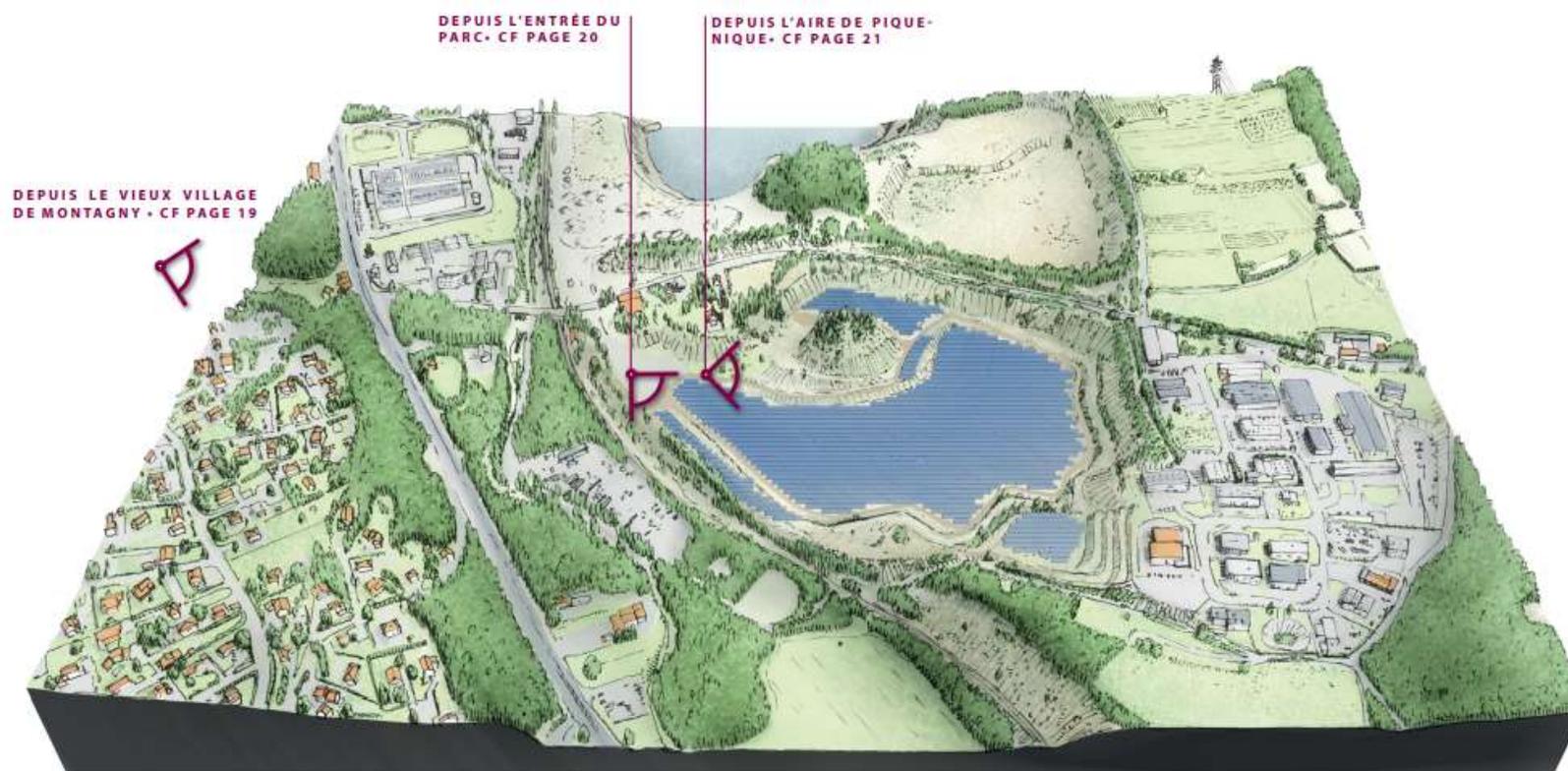


## 5. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

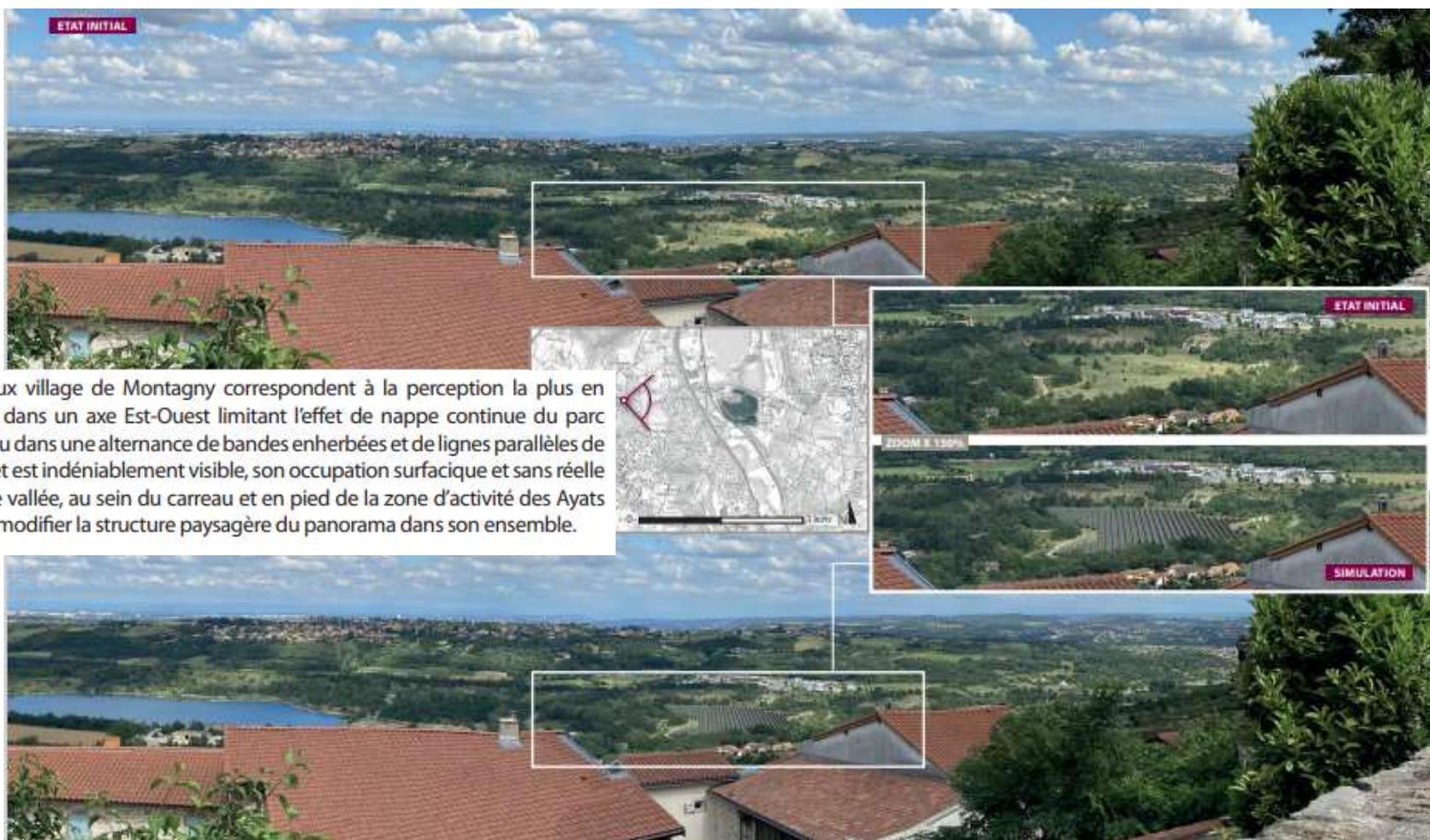


**Puissance totale :** 10 734 kWc  
**Production annuelle :** environ 13 500 MWh Soit l'équivalent de la moitié de la consommation communale (22 266 MWh en 2019)  
**Nombre de locaux techniques :** 4  
**Nombre de transformateurs :** 3  
**Nombre de poste de livraison :** 1  
**Volume totale des citernes d'eau :** 1 citerne de 120 m<sup>3</sup>

## 6. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VOILET PAYSAGER



## 6. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VOILET PAYSAGER



Les hauteurs du vieux village de Montagny correspondent à la perception la plus en surplomb du projet, dans un axe Est-Ouest limitant l'effet de nappe continue du parc photovoltaïque (perçu dans une alternance de bandes enherbées et de lignes parallèles de panneaux). Si le projet est indéniablement visible, son occupation surfacique et sans réelle élévation, en fond de vallée, au sein du carreau et en pied de la zone d'activité des Ayats n'est pas de nature à modifier la structure paysagère du panorama dans son ensemble.

## 6. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VOLET PAYSAGER



A hauteur du cheminement menant au pylône RTE, l'espace sera remanié pour permettre à proximité du parking de la gare envisagée une aire d'accueil et de détente en surplomb du parc. Des supports pédagogiques retraçant l'histoire du site, de son exploitation en tant que carrière à sa production d'énergie seront positionnés dans un espace restant ouvert, le choix de ne s'implanter qu'en point bas de la carrière (-3,5m) permettant de maintenir la profondeur du champ visuel.

## 6. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VOILET PAYSAGER



A hauteur de l'entrée, le poste de livraison sera habillé d'un bardage destiné à favoriser son intégration au droit du projet potentiel de parc de stationnement en cas de réhabilitation de la gare, dans un espace aujourd'hui fermé au sein de l'emprise de l'ancienne carrière de granulats de Millery et qui fera l'objet d'un complément d'ensemencement de type prairial dans la continuité de celui du parc photovoltaïque.



## 7. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VOLET BIODIVERSITE

### ☐ Enjeux Globaux



#### Légende

 Périmètre d'étude

#### Niveau d'enjeu global

 Majeur

 Très fort

 Fort

 Assez fort

 Moyen

 Assez faible

 Faible

 Très faible

#### Projet au 28/07/2021

 Projet de raccordement

 Postes et citerne

 Terrassement

 Parcelles de la déchetterie

 Clôture

 Pistes d'exploitation

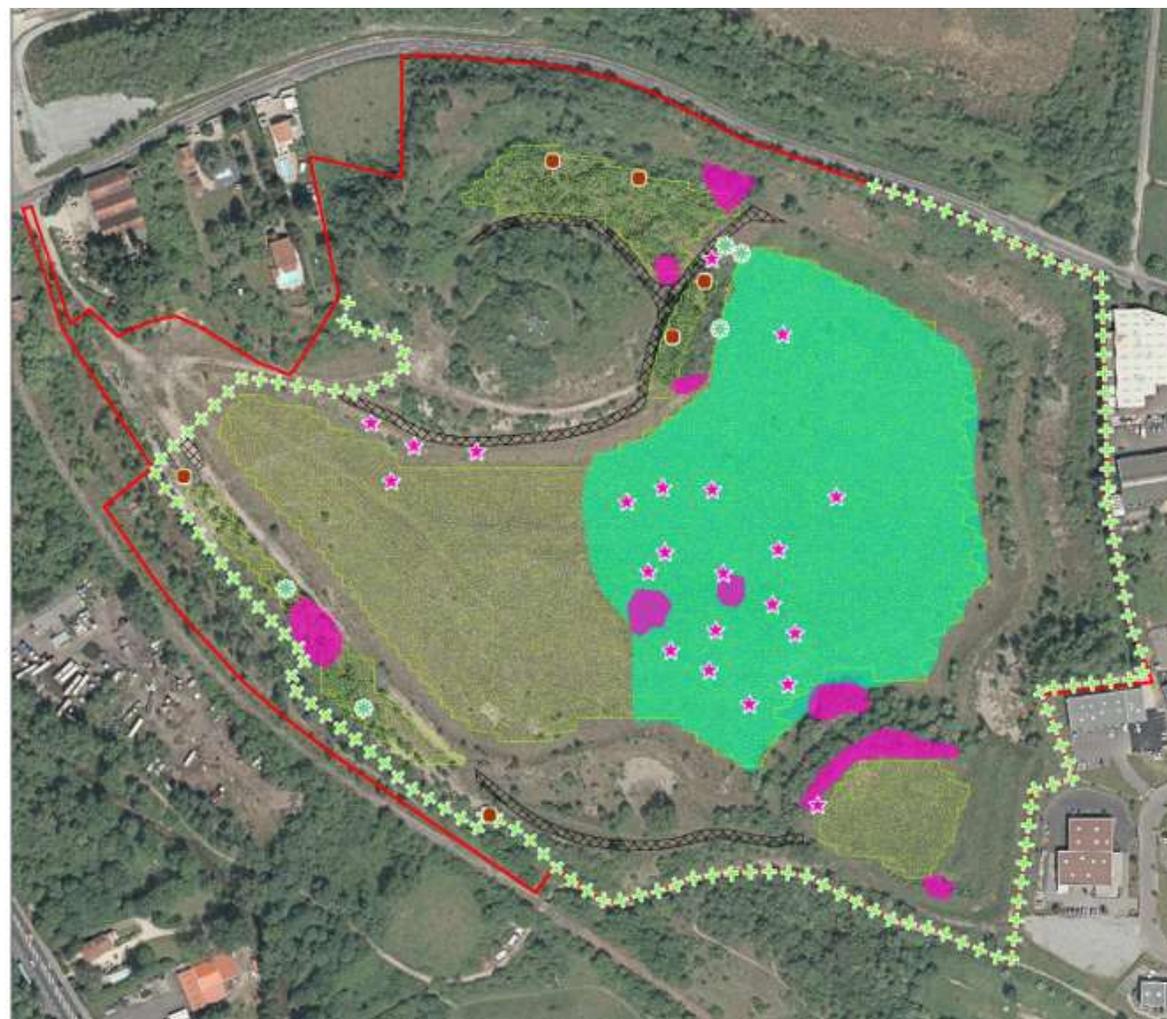
 Zone d'implantation des panneaux photo-voltaiques

## 7. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – VOLET BIODIVERSITE

### ☐ Mesures ERC

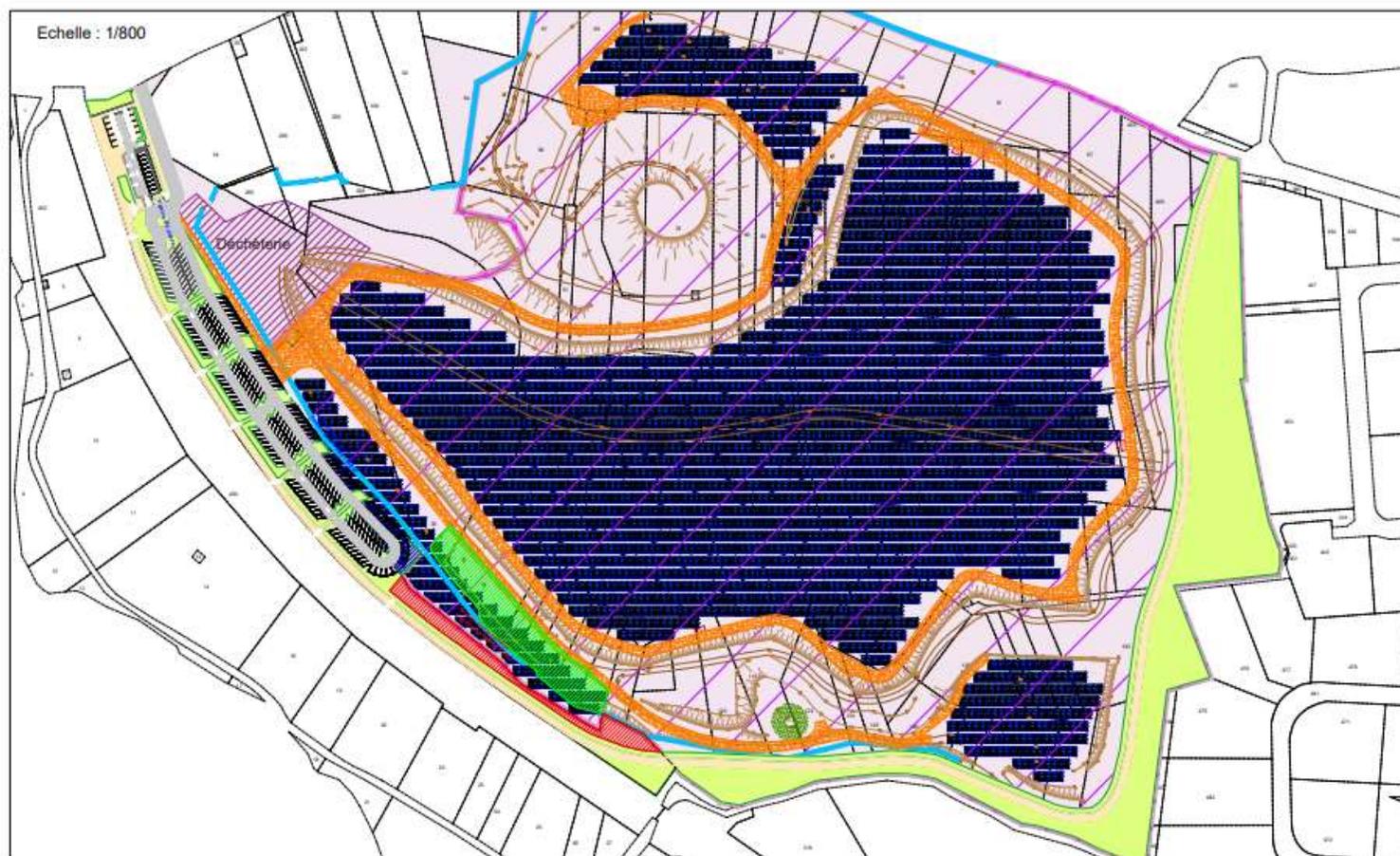
#### Légende

-  Périmètre d'étude
-  MR1 : Limitation de l'emprise du chantier, utilisation des pistes existantes
-  MR4/MR5 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase chantier ou d'exploitation
-  MR4/MR5 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase chantier ou d'exploitation
-  MR6 : Création d'hibernaculums et d'andains de branchage
-  MR7 : Respect de la technique d'abattage des arbres remarquables
-  MR8 : Adaptation de la clôture périphérique pour permettre le passage de la petite faune
-  MR9 : Maintien d'arbustes favorables à la nidification sous les panneaux
-  MR10 : Entretien écologique de la végétation et limitation des interventions en période de reproduction de l'avifaune nicheuse



## 8. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – Perspectives mobilité Vallée du Garon

- Compatibilité avec les perspectives de mobilité de la Vallée du Garon



## 9. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – Communication

- ❑ Gazette d'information dans le magazine municipal Mai 2021 et Octobre 2021
- ❑ Commission Générale 14 septembre 2021
- ❑ Réunion information des riverains 13 octobre 2021
- ❑ Conseil Municipal de Montagny
- ❑ Comité syndical des communes du territoire du SIE MIMO, séance du 22 décembre 2021



### Vie municipale

#### Centrale solaire au sol : un vrai projet de territoire !

Lors du dernier numéro du Milléry Mag, nous vous avons présenté les grands enjeux du projet de centrale photovoltaïque au sol situé sur une partie des anciennes carrières Granulats Rhône Loire, en partenariat avec les syndicats des eaux (SIDESOL et SIE MIMO).

Rappel des principaux éléments du projet présentés lors du dernier Milléry Mag :

- Partenariat public-privé, où les collectivités (commune et syndicats) et Corfu Solaire (équipe à la suite d'un appel à projets en octobre 2019) servent les actionnaires majoritaires de la société d'exploitation de la centrale.
- Production électrique équivalente à la moitié de la consommation électrique de la commune (toutes activités comprises) ou 90% des foyers résidentiels de la commune.
- Les habitants de la commune pourront participer au financement du projet en 2022 (financement participatif).

Financing

Le projet de centrale photovoltaïque au sol se décompose en plusieurs phases distinctes :

- l'obtention des droits fonciers,
- des droits à construire,
- d'un contrat d'achat de l'électricité
- des droits à raccorder la centrale au réseau public d'électricité.

Le projet est actuellement en phase d'obtention de l'autorisation de construire. Il sera l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2022. La mise en service est prévue pour 2023, après une période de travaux d'environ 9 mois.

Comment ça marche ?

Les panneaux photovoltaïques seront posés sur des tables inclinées et orientées vers le sud. Les panneaux relieront les uns aux autres produisant une énergie qui sera circulée dans le réseau ERDF, via une conduite enterrée.

Pour le projet de centrale photovoltaïque de Milléry, la puissance installée sera d'environ 11,5 MW et permettra une production d'énergie d'environ 11,5 GWh/an.

Sécurité du site

Une clôture entoumera l'ensemble de l'installation. La clôture double sera renforcée par une épaisseur de sécurité permettant de surveiller l'enclos de la centrale photovoltaïque et ainsi, de détecter toute tentative d'intrusion à l'extérieur de l'enclos. Cette surveillance fonctionnera toute l'année, 24h/24h, dès lors que la centrale sera mise en service.

Des retombées économiques importantes pour le territoire

Le projet génère d'importantes recettes fiscales, de l'ordre de 25 000 € par an. Ces-ci seront notamment versées dans les différents projets de territoire qui visent à améliorer la qualité de vie des habitants.

Des actions paysagères et environnementales pour préserver la qualité de vie

Le projet qui occupe 10,5 ha de l'ancienne carrière dite des Ayats a fait l'objet d'une étude paysagère permettant ainsi de définir des recommandations d'implantation et de choix des équipements.

Ainsi, les actions de préservations seront menées sur :

- les bosquets, haies et talus végétalisés en périphérie, notamment en bordure de la RD17 ;
- la zone solaire située en partie Nord-Ouest du site.



Situations à ne pas répercuter

## 10. PLANNING PREVISIONNEL

### PROJET CENTRALE PV Millery

- 2019 Octobre AAP SIDESOL/ SIDEMIMO/ Commune MILLERY
- 2021 Mai-Sept.: Finalisation Etude Impact. Présentation DDT DREAL 18/05
- 2021 Oct.: Dépôt de la demande de Permis de Construire
- 2021 Oct - 2022 Oct. : Instruction –Enquête Publique - Obtention PC 2022
- 2023 Janv – 2023 Mars : Candidature - Désignation Lauréat AOPPE
- 2023 Avril- Juin : Elaboration et Acceptation Proposition Technique Financière
- 2023 Juillet – 2024 Avril : Elaboration et Acceptation Convention Raccordement
- 2024: Mise en place Conditions Techniques et financières (pactes associés - montée au Capital)
- 2024 Mai: Démarrage des Travaux
- 2024 Déc. / 2025 Mise en service

Projet en  
développement

Projet sécurisé